



### Bénéficiaires ADPA / PCH / Caisses de retraite...

TYPE DE PRESTATION / heure	H.T.	TVA (5,5 %)	TTC
<b>AIDE A DOMICILE</b>			
- Entretien du domicile			
- Aide à la toilette			
- Préparation et aide à la prise des repas (minimum 1 h)	21.00	1.15	22.15
- Aide aux déplacements et aux courses			
- Surveillance nuit et jour			
CARSAT	19.72	1.08	20.80
Accompagnement véhiculé CARSAT	46.45	2.47	48.92
CPAM	19.72	1.08	20.80
Accompagnement véhiculé (RDV, courses...)	0.73	0.04	0.77

Pour les bénéficiaires PCH non imposables - Prise en charge à 100 % (pas de dépassement)

### FAMILLES (- 60 ans)

TYPE DE PRESTATION / heure	H.T.	TVA (10 %)	TTC
Ménage / Repassage (minimum 2 h)	21.50	2.15	23.65
Garde d'enfant (majoration de 15 % du tarif horaire à partir du 3 <sup>e</sup> enfant) (minimum 1 h)	21.50	2.15	23.65
Frais d'inscription	-	-	39.90
Accompagnement véhiculé (Rdv, courses...)	0.70	0.07	0.77

### PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

TYPE DE PRESTATION / heure	H.T.	TVA (20 %)	TTC
Petit jardinage / Bricolage	29.46	5.89	35.35
Télé-Alarme ASTELIA (hors abonnement)	25.00	5.00	30.00
Boîte à clé(s)	41.58	8.32	49.90
Installation Boîte à clé(s)	25.00	5.00	30.00

### FRAIS DE GESTION CONTENTIEUX

H.T.	TVA (20 %)	TTC
55.00	11.00	66.00

### AVANTAGE FISCAL

- Réduction ou crédit d'impôt de 50% de la dépense selon les conditions définies par la loi et dans la limite de :

12 000 € pour les services d'aide à domicile (personnes âgées et famille)

20 000 € pour l'assistance de personne handicapée  
500 € (2 h d'intervention) pour le petit bricolage  
5 000 € pour le petit jardinage.

- Possibilité de prise en charge de 85% de la dépense des prestations « Garde d'enfant » par la CAF dans le cadre de la PAJE.
- Réduction ou crédit d'impôt de 50% sur la livraison de repas, soit le repas à 8,40 € après déduction fiscale.